

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 2 mai 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Patrick Godin
Patrick Boisselle
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**80-05
2022**

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

4 – Période de questions

5 – Administration

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

- 7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal
- 7.2 - Déneigement saison 2021-2022 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%
- 7.3 - Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage

8 – Service d'urbanisme

- 8.1 - Rapport des permis
- 8.2 - Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de Ferme Godale senc, afin d'y construire une résidence

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

- 9.1 - Autorisation 1^{er} versement 2022 - Sûreté du Québec
- 9.2 - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Participation financière 2022
- 9.3 - Loisirs familiaux intergénérationnels - Ô Chalet Aimé-Massue
- 9.4 - Achat du terrain numéro de lot 4 512 582 - Agrandissement de la caserne
- 9.5 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours
- 9.6 - Dépôt du rapport de la présidente d'élection
- 9.7 - École secondaire Fernand-Lefebvre - Demande de commandite - Galas Coups de cœur 2021-2022
- 9.8 - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 9.9 - Projet radiocommunication d'urgence

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

11 – Varia

11.1 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville - Réparation des lumières et demande d'aide financière pour le feu d'artifice

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**81-05
2022**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 avril 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens sont présents à la séance. M. Pascal Spadafora demande d'améliorer l'éclairage à l'intersection de la montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas. M. Spadafora désire savoir si les pancartes aux limites territoriales de la Municipalité seront changées.

5 - ADMINISTRATION

**82-05
2022**

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 au montant de 68 958,42\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 au montant de 68 958,42\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 2 mai 2022).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de messieurs Luc Chamberland et Denis Desrosiers, inspecteurs municipaux, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 a été remis aux élus pour information.

**83-05
2022**

7.2 - Déneigement saison 2021-2022 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 8 663,84 \$ (incluant les taxes applicables) à la Ferme GAD Brouillard inc. relatif au déneigement pour la saison 2021-2022. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**84-05
2022**

7.3 - Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire réaliser des travaux de débroussaillage à l'aide de faucheuses télescopiques sur les rangs Saint-Yves et Saint-Thomas;

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à deux (2) compagnies pour des travaux de débroussaillage;

Considérant que l'offre présentée par *ML Entreprise* est la plus basse soumission conforme au taux horaire de 110\$.

En conséquence
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage sur les rangs Saint-Yves et Saint-Thomas à l'aide de faucheuses télescopiques à la compagnie *ML Entreprise* au taux horaire de 110\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32001-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que cinq (5) permis ont été émis pour la période d'avril 2022.

85-05
2022

8.2 - Adoption d'une résolution d'appui au projet présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de Ferme Godale snc, afin d'y construire une résidence

Considérant que le demandeur souhaite aliéner et utiliser une partie du lot 3 219 690 à des fins autres que l'agriculture afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Considérant que la superficie visée par la présente demande correspond à 2 700,99m²;

Considérant que le demandeur est agriculteur et qu'un processus de transfert est actuellement en cours afin de l'inclure dans l'actionnariat de la société;

Considérant que la superficie visée par la présente demande n'est pas cultivée;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé ne possède aucun espace disponible à la réalisation de ce projet à l'extérieur de la zone agricole;

Considérant que l'utilisation projetée est conforme aux usages autorisés à la réglementation de la municipalité de Saint-Aimé.

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 219 690, propriété de Ferme Godale SENC, afin d'y construire une résidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

86-05
2022

9.1 - Autorisation 1er versement 2022 - Sûreté du Québec

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

D'autoriser le paiement du 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 58 076 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9.2 - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Participation financière 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de participation financière soumise par Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu et décident de ne pas y donner suite.

87-05
2022

9.3 - Loisirs familiaux intergénérationnels - Ô Chalet Aimé-Massue

Considérant la démission des membres du conseil d'administration de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant la volonté de nouveaux parents à prendre la relève en siégeant au conseil d'administration de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant la rencontre du présent conseil d'administration de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue ainsi que des nouveaux parents qui a eu lieu le 30 mars 2022 en présence d'un élu de chaque municipalité;

Considérant que suite à cette rencontre, les nouveaux parents ne désirent plus siéger sur le conseil d'administration de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant que les deux conseils municipaux se sont rencontrés afin de discuter de l'organisme;

Considérant l'importance d'offrir ce service pour les deux municipalités;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé fournit un local à la bibliothèque;

Considérant que l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue est autonome et qu'il possède un surplus de 14 077,96 \$;

Considérant qu'une entente est survenue entre les deux conseils municipaux;

Considérant que la municipalité du Village de Massueville prendra en charge l'administration de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue, et ce, en collaboration avec la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que la municipalité du Village de Massueville prendra possession du bâtiment de l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue;

Considérant que des travaux mineurs doivent être effectués à court terme sur le bâtiment par les inspecteurs municipaux;

Considérant qu'advenant le cas où des travaux majeurs et/ou des dépenses inattendues devaient être réalisés requérant des sommes d'argent importantes des deux municipalités, ces dernières devront être informées avant d'effectuer lesdites dépenses;

Considérant que s'il advenait un déficit à la fin de chaque année financière, ce dernier serait assumé à parts égales par les deux municipalités;

Considérant qu'un suivi budgétaire trimestriel devra être déposé en conseil municipal, et ce, pour chaque municipalité;

Considérant qu'un comité de parents devra être formé et qu'un élu de chaque municipalité siègera sur ledit comité pour l'organisation d'activités de financement;

Considérant que la municipalité du Village de Massueville a exprimé le désir de fournir un nouveau local pour l'organisme dans le futur;

En conséquence,
Il est unanimement résolu

D'accepter que la municipalité du Village de Massueville prenne en charge l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue en collaboration avec la municipalité de Saint-Aimé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**88-05
2022**

9.4 - Achat du terrain numéro de lot 4 512 582 - Agrandissement de la caserne

Considérant le projet d'agrandissement de la caserne;

Considérant que l'achat du terrain adjacent à la caserne située au 790, rue Saint-Pierre à Massueville est nécessaire pour réaliser ledit projet;

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue doit acquérir le terrain de la municipalité du Village de Massueville;

Considérant que le prix demandé par la municipalité du Village de Massueville est de 41 630,51 \$;

En conséquence,
Il est unanimement résolu

D'autoriser la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue à acquérir le terrain adjacent à la caserne au montant de 41 630,51 \$ à la municipalité du Village de Massueville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**89-05
2022**

9.5 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

- Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte que l'inspecteur municipal du Village de Massueville effectue la tonte de la pelouse pour l'année 2022 au 285, rue Bonsecours;
- Que lesdits coûts soient assumés, à parts égales, par les deux (2) municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**90-05
2022**

9.6 - Dépôt du rapport de la présidente d'élection

La directrice générale dépose et fait lecture du rapport de l'élection partielle qui s'est tenue le 1^{er} mai dernier.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

D'accepter le dépôt dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**91-05
2022**

9.7 - École secondaire Fernand-Lefebvre - Demande de commandite - Galas Coups de cœur 2021-2022

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Patrick Godin

Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 100 \$ pour les Galas Coups de cœur qui auront lieu en mai prochain.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**92-05
2022**

9.8 - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

Considérant la réception de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, l'entente de service à intervenir avec Bell Canada relativement à l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

93-05
2022

9.9 - Projet radiocommunication d'urgence

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, un projet d'étude de diagnostic des besoins en radiocommunication du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile dans le cadre de l'aide financière;

Considérant également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur nouveau schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences mises à la disposition des SSI/Régies;

Considérant que la MRC et les municipalités/SSI ont effectué une étude de couverture des radiocommunications à travers leurs territoires;

Considérant que l'étude effectuée à travers le territoire a mis en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radiocommunication;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Aimé s'engage à participer au projet de radiocommunication d'urgence ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

94-05
2022

11.1 - Comité de la St-Jean Saint-Aimé/Massueville - Réparation des lumières et demande d'aide financière pour le feu d'artifice

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

- D'autoriser l'inspecteur, monsieur Denis Desrosiers, en compagnie de l'inspecteur du Village de Massueville, à effectuer la réparation des lumières au parc du Carré Royal;
- Que le Conseil autorise un montant de 250 \$ pour défrayer une partie des coûts des festivités qui se tiendront dans le cadre de la 45^e édition des Fêtes de la St-Jean. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70193-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens présents. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

95-05
2022

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Jacques Desrosiers et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h56.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière